Université de Montréal

Faculté de médecine
Département de neurosciences

DOCTORAT EN NEUROSCIENCES
EXAMEN GÉNÉRAL DE SYNTHÈSE

1. Objectif de l'examen 1
2. La composition du jury d'évaluation 1
3. Formation du jury et approbation du sujet proposé de l'examen 1
4. La structure de l'examen 2
5. Décision du jury et recommandations 2
6. Procédurier et échéancier 3

1. Objectifs de l'examen

L'examen général de synthèse vise à s'assurer que l'étudiant a acquis les connaissances de base nécessaires en neurosciences pour appuyer une proposition de recherche originale et distincte de son projet de thèse. Cet examen prend la forme d'une demande de subvention et encourage l'étudiant à identifier des questions pertinentes à l'avancement des connaissances dans un domaine de son choix et à proposer des méthodes pour y répondre. Cette forme d'examen vise également à familiariser l'étudiant avec la rédaction d'un projet scientifique dans le cadre d'une demande de financement.

Dans le cadre de cet examen, l'étudiant doit démontrer sa maîtrise des concepts, des idées et des méthodes de recherche utilisés en neurosciences, tel qu'enseigné dans les cours aux études supérieures. Il devra également faire preuve de connaissances plus avancées dans sa discipline de spécialisation. Les connaissances spécifiques évaluées peuvent ainsi varier d'un étudiant à l'autre.

2. La composition du jury d'évaluation

La composition du jury est proposée par le directeur de recherche en consultation avec l'étudiant et son comité de parrainage. Le jury comprend quatre (4) membres dont les compétences couvrent différentes thématiques et méthodes de recherche complémentaires au projet de thèse de l'étudiant et de la thématique choisie pour le volet écrit de l'examen de synthèse.

1. Le président. Le président du jury est normalement un professeur du Département de neurosciences. Tout en agissant comme évaluateur, il est aussi responsable de la gestion du dossier et de la bonne marche de l'examen. Il remet la décision et le rapport final du comité au secrétariat du département.
2. Le directeur de recherche (et les co-directeurs, s'il y a lieu). Le directeur de recherche fait toujours parti du jury. S'il s'agit d'une codirection, le directeur et les co-directeurs participent tous à l'évaluation mais ils n'ont ensemble qu'une seule voix quant à la décision finale du jury.
3. Membre interne : Un professeur/chercheur du Département de neurosciences ou d'un autre département agit comme membre interne. Celui-ci est choisi pour sa connaissance du domaine que l'étudiant souhaite explorer dans la partie écrite.
4. Membre externe: Un professeur/chercheur d'un autre département ou d'une autre université agit comme membre externe. Celui-ci est généralement choisi pour son expertise dans le domaine plus spécifique que l'étudiant souhaite explorer dans la partie écrite.

Notons que le président et les membres interne et externe ne devraient pas être impliqués dans la recherche doctorale du candidat. De plus, on s'assurera qu'au moins un des trois membres du jury n'a aucune collaboration scientifique avec le directeur ou les codirecteurs de recherche. S'il y a lieu, le directeur et l'étudiant devraient consulter le responsable du programme pour s'assurer de la composition appropriée du jury avant de solliciter des membres potentiels.

3. Formation du jury et approbation du sujet proposé de l'examen

Dans un premier temps, l'étudiant vérifie l'accord et les disponibilités des membres envisagés *avant* de soumettre le formulaire de « Formation du jury de l'examen de synthèse » à la TGDE au secrétariat du Département. Cette étape doit être complétée avant la fin du 4e trimestre d'inscription au doctorat.

Une fois le jury approuvé par le Comité de programme, l'étudiant doit faire approuver par les membres du jury le sujet du projet de recherche qu'il désire entreprendre. Les membres du jury guideront l'étudiant dans ce processus. Un échéancier précis est adopté pour (i) la soumission de la partie écrite et (ii) pour la partie orale. Les membres du jury commentent le résumé de la proposition incluse dans le formulaire «Inscription du sujet de l'examen général de synthèse» du programme de Ph.D. en neurosciences. Au besoin, ils formuleront

des recommandations et proposeront des lectures pour aider l'étudiant à bien cerner la problématique, identifier la littérature pertinente, et envisager les méthodes appropriées. L'étudiant complète ensuite le formulaire «Inscription du sujet de l'examen général de synthèse » du programme de Ph.D. en neurosciences, qu'il fera signer par les membres du jury. Ce formulaire est retourné à la TGDE au secrétariat du Département pour approbation finale par le responsable du programme. Ce processus doit être complété avant la fin du 5e trimestre. Par la suite, l'étudiant prépare et soumet la partie écrite selon l'échéancier adopté. La durée de la période de rédaction ne devrait pas dépasser 6 semaines.

Notons que les membres du jury, y compris le directeur et les codirecteurs s'il y a lieu, peuvent discuter des grandes lignes de la proposition avec l'étudiant et suggérer des lectures additionnelles au cours de la rédaction. Toutefois, en aucun cas ils ne doivent fournir de commentaires sur la production écrite de l'étudiant avant son dépôt pour évaluation.

4. La structure de l'examen

L'examen général de synthèse consiste en une proposition d'un projet original sous forme de demande de subvention. Le texte inclura une revue de la littérature pertinente, une discussion de la problématique et des hypothèses, une description méthodologique des expériences spécifiques proposées pour évaluer ces hypothèses et l'identification des lacunes et alternatives possibles. Cette proposition doit être différente du projet de recherche doctoral du candidat, au moins sur le plan de la thématique spécifique abordée et/ou des méthodes proposées.

Forme de la partie écrite: La partie écrite respecte les lignes directrices du module de recherche de demande de subvention de recherche des IRSC (programme de subvention de fonctionnement). Le document produit par l'étudiant a un maximum de 11 pages (interligne simple, police 12pts), excluant la liste de références, les appendices et les figures qui illustrent les concepts et propos de la demande de fonds. Les étudiants peuvent consulter le site des IRSC à l'adresse suivante afin d'avoir des informations utiles sur la préparation d'une demande de subvention (http://www.cihr-irsc.gc.ca/f/45096.html#tab2 ou http://www.cihr-irsc.gc.ca/f/45281.html). L'étudiant peut également s'inspirer d'une demande de financement de son directeur de recherche.

Procédure lors de la partie orale: La partie orale a lieu au plus tard 10 jours ouvrables après le dépôt de la partie écrite (voir échéancier ci-dessous). La durée totale de la partie orale est de 2 heures à 2.5 heures et elle se déroule selon la procédure suivante :

1. Cette partie débute par une brève discussion des membres du jury (sans l'étudiant) des objectifs de l'examen, de la qualité de la partie écrite et de la procédure pour l'oral.
2. L'étudiant fait une brève présentation (15 à 20 minutes maximum) résumant le projet de recherche proposé dans la partie écrite.
3. Puis à tour de rôle, les membres du jury interrogent l'étudiant. Lors d'un premier tour, les questions concernent généralement le projet de recherche proposé par l'étudiant. Lors d'un deuxième tour, les membres posent des questions plus générales sur la thématique du projet ou sur des domaines connexes en neurosciences.
4. À la fin de la période de questions, l'étudiant est invité à sortir pour que le jury délibère afin de se prononcer sur la qualité de l'examen et formuler des recommandations.
5. Après délibération, l'étudiant est invité dans la salle où le président du jury lui transmet la décision du jury et les commentaires et recommandations.

5. Décision du jury et recommandations

Le jury, à la majorité des voix, déclare que l'étudiant a réussi l'examen, qu'il a échoué, ou encore ajourne l'examen. Rappelons que le directeur et les co-directeurs, s'il y a lieu, ne disposent ensemble que d'une seule voix.

Examen réussi: Lorsque l'examen est réussi, les membres du jury devraient néanmoins formuler des recommandations pour aider le candidat à cerner les éléments plus faibles de ses connaissances et l'encourager à les approfondir avant le dépôt et la soutenance de sa thèse.

Examen ajourné: Si les performances de l'étudiant ne satisfont pas le jury lors d'une première évaluation, celui-ci peut ajourner l'examen et reporter sa décision. Dans ce cas, la reprise doit avoir lieu dans un

délai maximum de 6 mois, à une date déterminée par les membres du jury au moment de l'ajournement. Notons que la reprise peut concerner la partie écrite, orale, ou les deux. L'ajournement n'est permis qu'une seule fois.

Examen échoué: L'étudiant est automatiquement exclu du programme.

6. Procédurier et échéancier

Selon les règlements pédagogiques de la FESP, l'étudiant doit se présenter à l'examen général de synthèse avant la fin du 6ième trimestre de scolarité (plein temps). De plus, l'étudiant doit avoir complété toute sa scolarité avant de procéder à l'examen de synthèse. Le tableau suivant résume les étapes successives et l'échéancier recommandé.

Procédure	*Responsable*	*Échéance*
FORMATION DU JURY D'ÉVALUATION : **Compléter le formulaire « Formation du jury »** http://neurosciences.umontreal.ca/ressources/formulaires-utiles/ **(et remettre à la TGDE du Département de neurosciences**	**Étudiant** & directeur de recherche	**Au cours du 4e trimestre** **ou au plus tard début du 6e trimestre:** **Été : 30 mai** **Automne : 30 septembre** **Hiver : 30 janvier**
Approbation de la composition du jury	Responsable du programme	Au plus tard 2 semaines après la réception du formulaire
IDENTIFICATION DU THÈME DE L'EXAMEN	**Étudiant** & directeur de recherche	**5e ou début du 6e trimestre**
Commentaires et suggestions des membres du jury sur l'ébauche de proposition	Membres du jury et **étudiant**	**5e ou début du 6e trimestre**
INSCRIPTION À L'EXAMEN **Soumission du formulaire « Inscription » du sujet de l'examen général de synthèse** http://neurosciences.umontreal.ca/ressources/formulaires-utiles/ **à la TGDE du Département de neurosciences**	**Étudiant**	**5e trimestre** **ou au plus tard le 6e trimestre:** **Été : 30 juin** **Automne : 30 octobre** **Hiver : 28 février**
Approbation finale du thème et de l'échéancier	Responsable du programme	Au plus tard 2 semaines après la réception du formulaire
SOUMISSION DE LA PARTIE ÉCRITE **à la TGDE du Département et envoi par courriel aux membres du jury**	**Étudiant**	5e ou 6e trimestre, au plus tard 10 jours ouvrables avant la partie orale, selon l'échéancier indiqué au formulaire « inscription »
Évaluation de la partie écrite	Membre du jury	Avant l'examen oral
EXAMEN ORAL	**Étudiant** et membres du jury	5e ou 6e trimestre, au plus tard 10 jours ouvrables après le dépôt de la partie écrite, selon l'échéancier indiqué au formulaire « inscription »
Dépôt du formulaire « Rapport du jury de l'examen général de doctorat » au bureau de la TGDE	Président du jury	Immédiatement après la partie orale de l'examen